



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 1^{er} décembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY,
M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, M.
Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

28 - CONVENTION POUR PRESTATIONS D'ASSAINISSEMENT AVEC LA COMMUNE D'AREN

Par courrier du 16 août 2023, la commune d'Aren a sollicité une assistance technique au niveau de sa station d'épuration auprès du Service assainissement de la Ville.

Il est précisé à votre assemblée que cette intervention nécessite l'usage du camion hydrocureur.

Il convient de régler la mise à disposition du personnel communal du Service Assainissement et de son matériel professionnel par le biais d'une convention présentée en annexe.

Cette convention pour objet d'arrêter les modalités techniques et financières relatives aux interventions sur les installations d'assainissement de la collectivité par le personnel communal avec mise à disposition de son matériel.

Il est précisé à votre assemblée que les prix, établis aux conditions économiques de l'année 2023, seront révisés chaque année par décision de Monsieur le Maire, après avis du Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron Sainte-Marie le 4 décembre 2023,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

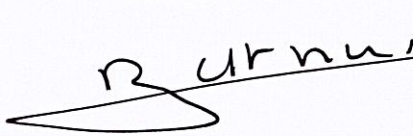

- **ADOpte** le présent rapport,

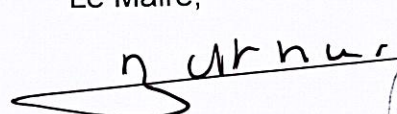
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée avec la Mairie d'Aren, et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2023.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 20.12.2023


Bernard UTHURRY
